

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (13) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme MIELLE (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme AVENA.

Date de convocation : 20 mars 2018

Délibération n° : 7-2018

Objet : OPAD : association des seniors dijonnais – avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon et l'association

L'OPAD : association des seniors dijonnais est une association loi 1901 dont le siège social est situé Cour du Caron, dans des locaux partagés avec la Maison des seniors et appartenant au CCAS.

Elle a pour objet :

- de proposer aux dijonnais de plus de 55 ans, des activités diversifiées : sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles et de loisirs etc, avec la participation d'environ 120 bénévoles de 18 ans et plus, dans le cadre de l'action intergénérationnelle,

- d'être un lieu de réflexion sur l'évolution et l'accompagnement du vieillissement. Elle mettra en place des actions de prévention pour faciliter l'avancée en âge.

Elle compte 2 627 adhérents dont 2493 dijonnais et développe ainsi de très nombreuses activités et met en place des séjours touristiques, à thèmes, sportifs, des sorties à la journée, à la demi-journée sur des thèmes comme le patrimoine, la culture, la nature, l'environnement... L'action de l'association se réalise dans tous les quartiers de Dijon grâce à des salles, des gymnases mis à disposition pour la pratique des activités et un partenariat avec les centres sociaux.

L'association agit en cohérence avec l'action gérontologique de la Ville de Dijon et développe ses activités dans un esprit de service public ouvert à tous.

Compte-tenu de l'intérêt que représente l'action de l'OPAD : association des seniors dijonnais, la Ville de Dijon et son CCAS soutiennent l'association depuis sa création en 1974 par le biais de mise à disposition de personnel, de subventionnement et de mise à disposition de locaux.

A cette fin, une convention d'objectifs et de moyens a été approuvée par le Conseil Municipal de la Ville de Dijon le 14 décembre 2015 et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 décembre 2015, dans le but de favoriser la mise en œuvre du projet associatif de l'OPAD : association des seniors dijonnais.

En raison de l'évolution des moyens financiers apportés par le Centre Communal d'Action Sociale, la convention doit faire l'objet de modifications.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent l'avenant n° 3 à la convention du 17 décembre 2015, à conclure entre les parties, annexé à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté (Mmes Gindre, Martin-Gendre et Tenenbaum ne participent pas au vote).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. Kelle".

Nathalie KELLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

PUBLIÉ LE 28 MARS 2018

05 AVR. 2018

